Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

MODIFICATION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée que, lors de la séance du lundi 4 juillet 2022 le conseil a adopté le calendrier **modifié** ci-après relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2022, qui se tiendront le lundi (ou mardi exceptionnellement) et qui débuteront à 20 h :

10 janvier	4 juillet
7 février	***15 août** (1er et 8 : vacances)
7 mars	6 septembre (5 : fête du Travail)
4 avril	4 octobre (3 : élections provinciales)
2 mai	7 novembre
6 juin	5 décembre

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 7e jour du mois de juillet 2022.

Geneviève Bureau

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe par intérim

Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

MODIFICATION DU CALENDRIER 2022 DES SÉANCES DU CONSEIL

Je soussignée, Geneviève Bureau, Greffière-trésorière adjointe par intérim, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la municipalité (http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 7 juillet 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 juillet 2022.

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe par intérim